

La subvention que la ville accorde aux théâtres n'a-t-elle pas justement pour but essentiel de permettre à notre direction une tendance plus artistique ? Ne lui crée-t-elle pas, par cela même, une obligation de marcher dans le sens que j'indique ?... On pourrait le soutenir. Mais ce n'est pas au lendemain des sacrifices accomplis par lui pour rester fidèle à ce programme, que je voudrais chicaner notre nouveau directeur sur les conséquences du contrat qui le lie.

Puisque j'ai parlé de subvention néanmoins, je veux en dire deux mots, mais deux mots seulement. C'est d'abord qu'il m'a toujours paru peu digne de l'administration d'une grande ville de mettre au rabais, à un mince rabais, l'adjudication des splendeurs artistiques par lesquelles elle se manifeste aux yeux des visiteurs étrangers. C'est, en deuxième lieu, que si j'avais voix au chapitre de la gestion municipale, je rétablirais immédiatement, de mon propre mouvement, la subvention au chiffre des années précédentes, mais en faisant au directeur l'obligation stricte d'ajouter, à son répertoire courant, la musique classique rajeunie, vivifiée, interprétée ainsi que je l'ai dit.

C'est pour lui, même en l'état actuel, une condition à laquelle il ne peut se soustraire. Dans le nombre des mérites qu'on se plaît à lui reconnaître, M. D'Herblay a surtout la réputation de tenir sa parole. Or, n'avait-il pas pris, spontanément, dans son premier prospectus, l'engagement textuel de donner à ses abonnés un répertoire musical *moins usé que l'ancien* ?... L'*Africaine*, réalisation bien suffisante de ce programme, ne servira, à ce titre, que pour une année. C'a été un incident, un incident qui ne se reproduira pas, on peut en être sûr. Mais la promesse de M. D'Herblay subsiste ; et j'estime trop ce consciencieux administrateur pour ne pas être certain qu'il me remerciera de lui avoir indiqué le moyen de la tenir sans faux-fuyant et sans risques.

Au château de Très-Tours, près Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

Vicomte A. d'EMBERG.